Pou rofé nout
KOMINE

en 12 engagements

pour soutenir le tissu associatif réunionnais
et répondre aux besoins du territoire

Le Mouvement Associatif de La Réunion

Choisir l'intérêt général

FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

En soutenant l'engagement, la collectivité favorise un écosystème où les habitants deviennent acteurs de leur environnement, donnant ainsi vie à des initiatives locales adaptées aux besoins des territoires.

1 SOUTENIR LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

La formation des bénévoles assure une qualité de la gestion des activités associatives et leur pérennité. C'est également un outil essentiel pour répondre aux problématiques de renouvellement des bénévoles, en particulier dans la gouvernance.

Mieux informer les bénévoles des formations proposées sur le territoire et adaptées à leurs besoins.

Portail régional de la formation des bénévoles de La Réunion

formations-benevoles.org/reunion/

2 ORGANISER DES TEMPS DE VISIBILITÉ DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Ces temps forts valorisent les bienfaits des associations et l'engagement des citoyens pour le territoire. Ils permettent de visibiliser l'action associative auprès du grand public. Cela renforce les dynamiques inter-associatives et offre aux associations la possibilité de dialoguer.

Construire avec les acteurs associatifs un temps fort pour mettre à l'honneur le tissu associatif réunionnais.

Rendez-vous Régional de la Vie Associative 2025

lemouvementassociatif-lareunion.org/retour-sur-le-rendez-vous-regional-de-la-vie-associative-2025/

3 SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES ASSOCIATIONS

La simplification des démarches administratives permet aux associations d'avoir plus de temps pour leurs projets et leurs actions. Pour les communes, la simplification rend les relations avec les associations plus fluides et qualitatives.

Adopter des procédures claires et accessibles renforce le sentiment de confiance entre associations et collectivités.

Créer un guichet unique de dépôt et de suivi des demandes d'aides et de subventions.

Exemple de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yveline

https://associations.sqy.fr/Pages/Procedure-instruction-subventions.aspx

FINANCER DURABLEMENT LA VIE ASSOCIATIVE

En finançant durablement les associations, les collectivités garantissent le maintien et le développement d'actions adaptées aux besoins des habitant·es et des territoires.

4 PRIVILÉGIER LA SUBVENTION COMME PRINCIPAL MODE DE FINANCEMENT

Pour les associations, la subvention est un levier d'équité et de simplification : les petites et moyennes associations, souvent les plus ancrées dans la vie locale, sont pénalisées par la lourdeur et la complexité administrative des marchés publics.

Choisir la subvention plutôt que les marchés publics, c'est donc faire un choix politique clair : celui de **soutenir l'initiative d'un tissu associatif diversifié, ancré sur le territoire et engagé, au service de la collectivité et de ses habitant·es**.

Pour les collectivités, la subvention c'est :

- Moins de risques juridiques
- Moins coûteux
- Moins de complexité administrative avec une procédure plus souple, allégeant la charge pour les services municipaux comme pour les associations.

Rendez-vous sur la fiche "Suivre le guide des subventions aux assos" (Kit asso de l'élu.e)

lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2024/11/LMA_kit_asso_elu-e_fiche3_subventions.pdf

5 OPTER POUR LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle entre une association et une administration permet de sécuriser l'action associative dans la durée. Elle apporte de la visibilité, consolide les projets et permet d'innover davantage.

En ayant recours aux conventions pluriannuelles, les collectivités font le choix de la stabilité, de la simplicité et de l'efficacité.

Suivre le modèle proposé par le site officiel d'information et de démarches administratives.

Formulaire sur service-public.gouv.fr

service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R47017

6 PRIVILÉGIER LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Pour un soutien direct au développement structurel des associations.

La subvention de fonctionnement, en opposition à la subvention par action, est un outil financier apportant aux associations reconnaissance, stabilité financière, et autonomie.

Elle apporte davantage de souplesse aux associations dans la gestion de leurs ressources : ces subventions de fonctionnement permettent de répondre aux besoins structurels des associations, comme les salaires, les loyers ou les équipements de base et à l'association de consolider son projet associatif.

Formaliser une charte locale d'attribution des subventions.

Exemple de la charte locale d'attribution de Bayonne

bayonne.fr/fileadmin/J_habite_a_Bayonne/Espace_associations/Subventions/Subvention_aux_associations/Reglement_dattribution_des_subventions_en_faveur_des_associations.pdf

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS & ASSOCIATIONS

En reconnaissant les associations comme des partenaires à part entière, les collectivités renforcent la démocratie locale et recréent un rapport de confiance entre les citoyen·nes et la politique.

7 CRÉER DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS

Ces espaces participatifs peuvent avoir plusieurs fonctions : sonder les acteurs associatifs dans la mise en place de politiques publiques, co-construire des projets, discuter de manière plus transparente des subventions accordées…Il s'agit de bâtir des relations de confiance et une gouvernance plus collaborative afin de donner une meilleure pertinence aux politiques publiques.

Mettre en place un conseil local de la vie associative.

Exemple de la Ville de Palaiseau

ville-palaiseau.fr/ma-vie-citoyenne/engagement-citoyen/le-conseil-local-de-la-vie-associative-clva

8 METTRE EN OEUVRE LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Charte des engagements réciproques signée en 2017 entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif de La Réunion reconnaît la capacité des associations à contribuer à l'intérêt général, en partenariat avec le service public.

Cette déclinaison locale sert de base au développement d'un partenariat de qualité, de confiance, inscrit dans la durée entre associations et collectivités.

Mise en œuvre la charte avec les acteurs associatifs et publics locaux.

La Charte des Engagements Réciproques de La Réunion

lemouvementassociatif-lareunion.org/wp-content/uploads/sites/7/2026/01/Charte-des-engagements-reciproques-de-La-Reunion-21-12-2017-signee.pdf

9 GARANTIR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Dans un contexte marqué par des reculs démocratiques, les associations, pourtant essentielles au vivre-ensemble et à la démocratie locale, sont de plus en plus attaquées.

En garantissant les libertés associatives, la collectivité instaure une relation de confiance. A l'inverse restreindre la parole ou conditionner le financement des associations à un alignement politique affaiblit la démocratie locale.

Respecter la loi 1901 et la liberté d'association.

La loi du 1er juillet 1901

associations.gouv.fr/la-loi-1901-et-la-liberte-dassociation

DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ DES ASSOCIATIONS

En développant des outils adaptés aux attentes et aux enjeux de la vie associative, les collectivités renforcent la capacité d'agir des associations ainsi que le dynamisme des territoires.

10 FAVORISER LA FORMATION DES AGENT·ES ET DES ÉLU·ES AUX ENJEUX ASSOCIATIFS

Nombreux sont les élu•es et agents municipaux qui côtoient et connaissent les associations du territoire, leurs actions, leurs préoccupations, leurs attentes.

Pourtant, on constate des incompréhensions mutuelles et différents freins dans les relations partenariales en lien avec une méconnaissance des spécificités du mode de fonctionnement des associations. La qualité de la coopération ne peut pas reposer uniquement sur la volonté politique. Elle se construit aussi grâce à l'interconnaissance. Mieux comprendre pour mieux agir en faveur des associations locales.

Organiser un atelier de sensibilisation aux enjeux associatifs en partenariat avec Le Mouvement associatif de La Réunion

La Fresque des enjeux associatif

lemouvementassociatif.org/la-fresque-des-enjeux-associatifs/

11 CONTRIBUER À L'ANCRAGE LOCAL DU DISPOSITIF GUID'ASSO

Guid'Asso permet à chaque association de trouver sur son territoire un lieu fiable pour répondre à ses questions. Le dispositif piloté nationalement par l'État et Le Mouvement associatif a été mis en oeuvre à La Réunion depuis 2024. Les collectivités qui disposent d'un service vie associative peuvent demander leur labellisation Guid'Asso pour valoriser leur soutien à l'accompagnement associatif.

Faire labelliser la mairie comme point d'appui Guid'Asso

Guid'Asso La Réunion

guidasso-lareunion.org/

12 METTRE À DISPOSITION DES RESSOURCES POUR LES ASSOCIATIONS

La mise à disposition de locaux et de ressources matérielles à destination des associations permet de faciliter les aspects logistiques et financiers, qui sont souvent des freins aux initiatives locales.

De plus, identifier un lieu dédié aux associations favorise l'accompagnement et développe des dynamiques partenariales, en créant des opportunités d'échanges, de mutualisation et de coopération.

Créer une Maison des Associations, à échelle communale ou intercommunale.

Réseau national des maisons des associations

rnma.fr/maisons/

LES CHIFFRES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les associations à La Réunion :

participent activement à la cohésion sociale et territoriale

créent de l'emploi non délocalisable

agissent et innovent au plus près des besoins et au service de l'intérêt général

Elles représentent :

entre
15 000 et **19 000**
associations

entre
140 000 et **150 000**
bénévoles

1 770
associations employeuses

22 690
salariés

11,7%
de l'emploi privé

Source : Recherches & Solidarités 2025

Réseaux membres

du Mouvement associatif de La Réunion :

Le Mouvement associatif de La Réunion

21 rue de Madagascar
97400 Saint Denis, La Réunion
06 92 20 32 12
lareunion@lemouvementassociatif.org

www.lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de La Réunion